Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 novembre 2024 à 18 h 30 Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy

PRÉSENCES :

Sylvain OUELLET, Maire suppléant d'arrondissement, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCE :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 31
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Nadia DELVIGNE-JEAN, Analyste-rédactrice

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire suppléant d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 35.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA24 14 0295

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0296

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 18 h 30

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 14 0297

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 18 h 35

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2024, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire suppléant, Monsieur Sylvain Ouellet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il procède au suivi des divers chantiers sur le territoire, notamment la piste cyclable sur l'avenue Querbes, les travaux sur la rue Christophe-Colomb et le prolongement de la ligne bleue, entraînant la fermeture de la rue Jean-Talon. Il fait un retour sur la situation des trois stations de métro qui ont été fermées pendant quelques jours, dont celle de Saint-Michel qui demeure toujours inaccessible. Celle-ci devrait rouvrir d'ici quelques semaines.

Il annonce la mise en place de projets de piétonnisation hivernale et de pose d'enseignes publicitaires temporaires, initiatives émanant de la SDC du Quartier Villeray et visant à dynamiser le secteur. De plus, l'Association des commerçants Legendre Saint-Michel recevra un soutien financier pour la revitalisation du boulevard Saint-Michel.

Une séance de consultation concernant le nouvel aménagement de la rue de Louvain se tiendra le 13 novembre prochain au Centre Lasallien Saint-Michel.

Le concours « Bye bye béton ! » est de retour pour une deuxième année. Le lancement se fera dans la semaine du 11 novembre. Les quatre projets de l'année 2024 ont permis de retirer 273 m² d'asphalte, remplacés par des végétaux et des fleurs. Les informations sont disponibles sur le site Internet.

Il rappelle à tous d'être prudents au volant.

Le conseiller, Monsieur Josué Corvil, félicite la Maison de la famille de Saint-Michel pour l'organisation d'un symposium sur la petite enfance et souligne les 30 ans de l'organisme Mon Resto Saint-Michel. Il mentionne différents événements qui se sont déroulés dans son secteur au cours du mois d'octobre et rappelle les journées commémoratives du mois de novembre.

La conseillère, Madame Martine Musau Muelle, invite les personnes intéressées à participer à une séance d'information en ligne, relative aux travaux de réaménagement de la rue De Castelnau, le 11 novembre prochain. Elle félicite les groupes de mobilisation qui travaillent sur l'implantation des ruelles vertes et rappelle que les travaux de la piste cyclable sur la rue Chateaubriand débuteront prochainement.

La conseillère, Madame Mary Deros, rappelle que la fête de Diwali s'est tenue la semaine dernière et remercie le SPVM pour leur présence sur le terrain lors des événements entourant cette fête. Elle rappelle son rôle à titre de célébrante de mariage et invite la population à faire appel à ses services. Tous les fonds recueillis pour ces célébrations sont déposés dans un compte dédié aux organismes jeunesse du quartier de Parc-Extension. Elle mentionne différentes journées commémoratives du mois de novembre.

10.07 - Période de questions du public

À 18 h 54, le maire suppléant de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 5 novembre 2024, à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Questions posées en présentiel

Linda Mastrocola	Nettoyage de rue sur la rue Champagneur du côté est
Ronald Fitzsimmons	Prolongement de la ligne bleue *Dépôt de pétition*
Rosanne Boisvert Castelnau-sur-le-Parc	Retrait d'une souche sur la rue De Castelnau
Joanne Proulx	Projet pilote de marquage au sol sur la rue Foucher pour le stationnement
Claude Bricault	Consultation publique
Francine Picard	Abris temporaires
Eugénie Loslier-Pellerin FIQ SPS NIM	Stationnements payants autour de l'hôpital Jean-Talon *Dépôt d'une pétition*
Mary Jacques Cambay	Proposition de projet d'entraide pour les logements sociaux *Dépôt de documents*
Lorenzo Parisella	Nettoyage de rues

À 19 h 54, la maire suppléant de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Marie-Astrid Joubert	Vocation du logement social au 7120 rue d'Iberville
Luigi Mosca	Vocation du logement social au 7120 rue d'Iberville *Dépôt de documents*
Lissa Gervais	Nettoyage des rues et modification des horaires de non-stationnement
Mary Torres	Rue Jean-Talon
Victor Benoist	Ajout d'infrastructures de sports hivernaux
Annie Hoang Nguyen	Places de stationnement et vignettes rue Chabot

À 20 h 25, le maire suppléant de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.08 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère, Mary Deros, demande si des données concernant le changement d'horaire du nettoyage de rue ont été relevées durant la saison et aimerait connaître les résultats.

Le maire suppléant, Sylvain Ouellet, indique qu'un bilan sera déposé lors d'une séance de travail des membres du conseil.

La conseillère, Mary Deros, se questionne sur l'installation de zones SRRR sur la rue Birnam.

Le directeur du développement du territoire, Jocelyn Jobidon, indique que ces zones sont implantées en regard du nombre de requêtes déposées à l'arrondissement. Il vérifiera le nombre exact de demandes reçues et le nombre d'espaces installés.

CA24 14 0298

Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité, du 3 au 9 novembre 2024

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaurait, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime, la Semaine nationale de la prévention du crime ;

CONSIDÉRANT que la prévention de la criminalité nécessite un effort collectif de l'ensemble des paliers de gouvernement et des membres de la société civile ;

CONSIDÉRANT que les actions de prévention menées sur le terrain par les organismes communautaires mettent en lumière la complémentarité des interventions ;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes au crime organisé ;

CONSIDÉRANT les données illustrant le sentiment d'insécurité de nos filles, femmes et aînées sur le territoire suite à un diagnostic local sur leur sécurité mené par le Centre International de la Prévention de la Criminalité (CIPC)

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension joue un rôle de premier plan dans la prévention de la criminalité via sa Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 3 au 9 novembre 2024, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0299

Octroyer un contrat à la firme Riopel Dion St-Martin inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour le réaménagement des toilettes, des vestiaires, douches, secteur du gymnase au sous-sol et du secteur d'accueil au rez-de-chaussée du Patro Villeray, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 229 950 $ et autoriser une dépense totale de 298 935 $, taxes incluses (contingences : 45 990 $; incidences : 22 995 $) - appel d'offres public VSP-24-SP-IMM-15 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Riopel Dion St-Martin inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour le réaménagement des toilettes, des vestiaires, douches, secteur du gymnase au sous-sol et du secteur d'accueil au rez-de-chaussée du Patro Villeray, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 229 950 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-24-SP-IMM-15 (6 soumissionnaires) ;

2. d'autoriser des contingences de 45 990 $, taxes incluses ;
3. d'autoriser des incidences de 22 995 $, taxes incluses ;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1248462003

CA24 14 0300

Autoriser la réception d'une Station connectée BoxUp dans le cadre du « Programme Circonflexe - prêt pour bouger » pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement dans le cadre du réaménagement du parc George-Vernot et approuver le projet d'entente à cette fin.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser la réception d'une Station connectée BoxUp dans le cadre du « Programme Circonflexe - prêt pour bouger » pour le déploiement du projet de prêt de matériel et équipement dans le cadre du réaménagement du parc George-Vernot ;
2. d'autoriser le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Réseau des Unités régionales de loisir et de sport du Québec et Sport et Loisir de l'île de Montréal, établissant les modalités ;
3. d'autoriser madame Nadine Medawar, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'entente pour et au nom de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1245984003

CA24 14 0301

Accorder une contribution financière de 65 000 $ à l'Association commerçants Legendre Saint Michel pour la période du 6 novembre 2024 au 1er mars 2025, afin de réaliser le projet de revitalisation du boulevard Saint-Michel dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 65 000 $ à l'Association commerçants Legendre Saint Michel afin de réaliser le projet de revitalisation du boulevard Saint-Michel pour la période du 6 novembre 2024 au 1er mars 2025 dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial ;

2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;

4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1248343003

CA24 14 0302

Accorder une contribution financière de 88 800 $ à la Société de développement commercial du Quartier Villeray afin de réaliser le projet de piétonnisation hivernale dans le cadre de l'appel à projets de piétonnisations hivernales du Service du développement économique et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 88 800 $ à la Société de développement commercial Quartier Villeray afin de réaliser le projet de piétonnisation hivernale pour la période du 30 janvier au 9 février 2025 dans le cadre de l'appel à projets de piétonnisation hivernale ;

2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;

4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1248343004

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0303

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 30 septembre 2024, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2024, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1244518009

CA24 14 0304

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal de prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray incluant le réaménagement du parc Le Prévost par le Service de la culture et le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du conseil municipal de prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray, incluant le réaménagement du parc Le Prévost par le Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1240614002

CA24 14 0305

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 950 $, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2024, à six organismes de l'arrondissement, comme suit : 350 $ à la Maison de la famille de Saint-Michel ; 1 400 $ à la Maison de quartier de Villeray ; 600 $ à Cyclo Nord-Sud ; 500 $ à Héritage Hispanique ; 500 $ à Cuisine et vie collectives Saint-Roch ; 600 $ à Asklipios, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 950 $, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2024, à six organismes de l'arrondissement comme suit : 350 $ à la Maison de la famille de Saint-Michel ; 1 400 $ à la Maison de quartier de Villeray ; 600 $ à Cyclo Nord-Sud ; 500 $ à Héritage Hispanique ; 500 $ à Cuisine et vie collectives Saint-Roch ; 600 $ à Asklipios, le tout, pour diverses activités ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249246001

CA24 14 0306

Ratifier une dépense de 988,79 $, taxes incluses, pour l'achat de huit billets afin de permettre la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au dîner-conférence de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, tenu le 1er octobre 2024.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. de ratifier une dépense de 988,79 $, taxes incluses, pour l'achat de huit billets afin de permettre la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au dîner-conférence de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, tenu le 1er octobre 2024 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1245697001

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0307

Approuver les dépenses de l'exercice 2025 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'approuver les dépenses de l'exercice 2025 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins pour les objets de dépense suivants :

   - électricité : 953 300 $
   - sel et abrasifs : 590 200 $
   - agrégats et matériaux de construction tels que pierre, béton et asphalte : 567 100 $

2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1244575003

CA24 14 0308

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2024.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2024, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2024, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C -4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2024, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2024, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1249335010

CA24 14 0309

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'enseignes temporaires à des fins touristiques pour la Société de développement commercial du Quartier Villeray aux endroits prévus à la carte de l'annexe A pour une période de cinq ans, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation d'enseignes temporaires à des fins touristiques pour la Société de développement commercial du Quartier Villeray aux endroits prévus à la carte de l'annexe A pour une période de cinq ans, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1247761005

CA24 14 0310

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA24-14004 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.03 1249298005

CA24 14 0311

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2025 ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA24-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2025 ».

40.04 1241700003

CA24 14 0312

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14008 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du RCA24-14008 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation ».

40.05 1248343002

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0313

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA17-14002-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002) » afin d'alléger l'interdiction au niveau des bruits émis par les salles de spectacles et maisons de la culture présentes sur le territoire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA17-14002-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002) » afin d'alléger l'interdiction au niveau des bruits émis par les salles de spectacles et maisons de la culture présentes sur le territoire.

40.06 1247761004

CA24 14 0314

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 444 000 $ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA24-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 444 000 $ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.07 1244575002

CA24 14 0315

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 723 000 $ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA24-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 723 000 $ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.08 1249298004

CA24 14 0316

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 $ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 $ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.09 1241700002

CA24 14 0317

Adopter le second projet de Règlement 01-283-120 intitulé « /Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de permettre, sauf exceptions, les usages des catégories d'usages C.4 et E.4 dans la zone E01-096 (Gare Jean-Talon) et d'abroger les règlements sur la construction, la modification, la démolition et l'occupation de bâtiments adoptés sur un emplacement situé au nord-est de la rue Hutchison, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Ogilvy et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 23 octobre 2024.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-120 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) a été donné le 1er octobre 2024, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 2 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-120 et ont renoncé à sa lecture ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le second projet de Règlement 01-283-120 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de permettre, sauf exception, les usages des catégories d'usages C.4 et E.4 dans la zone E01-096 (Gare Jean-Talon) et d'abroger les règlements sur la construction, la modification, la démolition et l'occupation de bâtiments adoptés sur un emplacement situé au nord-est de la rue Hutchison, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Ogilvy.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1241010018

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0318

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7259-7263, avenue de Gaspé.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A001, A101 à A104, A150, A151, A200, A202, A300 et A301 datés du 30 septembre 2024, préparés par Patrick Maheux Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 octobre 2024, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7259-7263, avenue de Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1249480021

CA24 14 0319

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 2530, rue Villeray.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A100 et A102 à A104 datés du 28 mai 2024, préparés par Éric Lafontaine Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 octobre 2024, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 2530, rue Villeray.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1249480020

CA24 14 0320

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 20, boul. Crémazie Est.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A001, A100 à A103 et A201 à A203 datés du 1er octobre 2024, préparés par Michael Pitsas et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 octobre 2024, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 20, boul. Crémazie Est.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1249480019

CA24 14 0321

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification de la résolution CA21 14 0096 visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7584 -7586, avenue De Lorimier.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A100, D100, A101, A103 à A105 datés du 19 juin 2024, préparés par Stéphane Lessard Architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 octobre 2024 et portant sur la modification de la résolution CA21 14 0096 visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 7584 - 7586, avenue De Lorimier.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1249480018

CA24 14 0322

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 680, rue Saint-Élie.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A000-A, A000-B et A002 à A007, datés du 3 octobre 2024, préparés par Katherine Blondin, Designer d'intérieur, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 octobre 2024, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 680, rue Saint-Élie.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1249480017

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0323

Adopter le premier projet de résolution PP24-14015 à l'effet d'autoriser l'occupation du 9350, boulevard Pie-IX par un centre pour animaux domestiques et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP24-14015 à l'effet d'autoriser l'occupation du 9350, boulevard Pie-IX par un centre pour animaux domestiques et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) et malgré les articles 119, 413.3, 561, 565, 566-571 et 587 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement, aux conditions suivantes :

   - qu'au plus, 72 cases de stationnement pour automobiles soient aménagées ;
   - qu'au moins 10 unités de stationnement soient pourvues de bornes de recharge ;
   - qu'au moins 12 unités de stationnement soient filées ;
   - qu'au moins 20 cases de stationnement pour vélos soient aménagées ;
   - que minimum 59 % de la surface non bâtie soit verdie ;
   - qu'au moins 91 arbres soient plantés ;
   - que des mesures d'atténuation soient mises en place pour minimiser les impacts qui pourraient être occasionnés par la présence des animaux à l'extérieur par rapport aux propriétés voisines (mur antibruit, mur écran, etc.).

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1241010024

CA24 14 0324

Adopter le projet de résolution PP24-14017 à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un stationnement pour remorques de 3 808,3 mètres carrés sur le lot 2 212 543, boulevard Pie-IX pour les fins de l'entreprise située aux 9190 à 9252, boulevard Pie-IX, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP24-14017 à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un stationnement pour remorques de 3 808,3 mètres carrés sur le lot 2 212 543, boulevard Pie-IX pour les fins de l'entreprise située aux 9190 à 9252, boulevard Pie-IX, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) et malgré les articles 403, 561, 565, 567, 575, 587, 594, 599, 601, 619.2 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement, aux conditions suivantes :

   - que l'occupation de la partie du lot 2 212 543 à des fins de stationnement pour remorques pour les fins de l'Association des producteurs maraîchers du Québec est conditionnelle à la vente du terrain à Proanima pour l'aménagement du centre animalier de la Ville de Montréal ;
   - qu'au moins sept arbres soient plantés sur la propriété privée ;
   - que minimalement, 4 % de la surface du terrain de stationnement pour remorques soit verdie ;
   - que la voie d'accès ait au plus 12,55 mètres de largeur ;
   - que la bande paysagère en bordure du boulevard Pie-IX soit de largeur uniforme et qu'elle ait minimalement 5,5 mètres de largeur lors de la fusion de la partie du lot 2 212 543 avec une partie du boulevard des Grandes-Prairies et les 9190 au 9252, boulevard Pie-IX ;
   - que 425 mètres carrés de verdure en pleine terre soient ajoutés lors de la fusion de la partie du lot 2 212 543 avec une partie du boulevard des Grandes-Prairies et les 9190 au 9252, boulevard Pie-IX ;
   - que soient plantés au moins 44 arbres à moyens ou à grands déploiements lors de la fusion de la partie du lot 2 212 543 avec une partie du boulevard des Grandes-Prairies et les 9190 au 9252, boulevard Pie-IX ;
   - qu'au plus 17 cases de stationnement pour remorques soient aménagées.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1241010028

CA24 14 0325

Adopter la résolution PP24-14016 à l'effet d'autoriser la conversion en unifamiliale de l'immeuble résidentiel abritant deux logements situés aux 8340-8342, avenue de Gaspé, et le retrait arrière dérogatoire de la construction hors toit et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP24-14016 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 septembre 2024 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 septembre, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 4 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 2 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP24-14016 à l'effet d'autoriser la conversion en unifamiliale de l'immeuble résidentiel abritant deux logements situés aux 8340-8342, avenue de Gaspé, et le retrait arrière dérogatoire de la construction hors toit en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de la grille de zonage H02-023 et des articles 22, 119 et 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que la construction hors toit doit respecter le retrait d'une fois la hauteur pour la partie du bâtiment la plus rapprochée de la limite arrière ;

- que la superficie de plancher totale du bâtiment soit limitée à plus de 250 m^2 ;

La présente autorisation est nulle et sans effet si aucune demande de permis visant la transformation du bâtiment n'est déposée dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente autorisation.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1247761001

CA24 14 0326

Accorder une dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01 -283) afin de régulariser une cour anglaise non conforme au niveau du bâtiment situé aux 7792-7798, rue Boyer, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA23-14010).

Le maire suppléant d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de régulariser une cour anglaise non conforme au niveau du bâtiment situé aux 7792 -7798, rue Boyer, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA23-14010) ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 octobre 2024, d'accorder ces dérogations mineures en vertu des dispositions du Règlement RCA23-14010 sur les dérogations mineures ;

ATTENDU qu'un avis public des présentes dérogations mineures a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 18 octobre 2024 ;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose aux présentes dérogations ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure à l'article 389 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre la régularisation d'une cour anglaise au niveau du bâtiment situé aux 7792-7796, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14010).

Adopté à l'unanimité.

40.19 1249480022

Il est proposé par Martine MUSAU MUELE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA24 14 0327

Nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 6 novembre 2024 au 11 mars 2025.

Il est proposé par Martine MUSAU MUELE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 6 novembre 2024 au 11 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1243356006

CA24 14 0328

Renouveler le mandat des neuf membres existants pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement pour la période du 7 novembre 2024 au 7 novembre 2026.

Il est proposé par Martine MUSAU MUELE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de renouveler, pour la période du 7 novembre 2024 au 7 novembre 2026, le mandat de :

- Camilla Chiari, Bruno Morin, Galo Reinoso, Laurence Aubin-Steben, Inès Talbi et Charles Dauphinais à titre de membres réguliers, et
- Marie-Eve Dostie, Sandrine Ducharme et Mimi Pontbriand à titre de membres suppléants ;

du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1247761006

70.01 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 45

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Sylvain OUELLET	Gabrielle GAUTHIER
Maire d'arrondissement suppléant	Secrétaire d'arrondissement substitut

_____
Sylvain OUELLET
Maire d'arrondissement suppléant

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2024.